

Si l'avis n'est pas rempli et remis au locataire conformément à la Loi sur la location à usage d'habitation, l'augmentation de loyer peut être nulle.

**A. Renseignements sur le locataire**  
 Nom du locataire : \_\_\_\_\_ Numéro de l'unité : \_\_\_\_\_  
 N° de voirie : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ Type de rue : \_\_\_\_\_ Orientation : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Date d'emménagement : \_\_\_\_\_ Type d'unité (y compris le nombre de chambres) : \_\_\_\_\_

**B. Renseignements sur l'ensemble résidentiel**  
 Année de construction : \_\_\_\_\_ L'ensemble résidentiel est-il enregistré à titre de condominium? \_\_\_\_\_  
 Si l'ensemble est un parc de maisons mobiles, indiquez le nombre total d'unités locatives \_\_\_\_\_  
 Nombre d'unités locatives de l'ensemble résidentiel (sauf s'il s'agit d'un parc de maisons mobiles) :  
 Studio  1 chambre  2 chambres  3 chambres  Autre  Total

**C. Services et installations inclus dans le loyer de base :**  
 Chauffage  Eau  Électricité  Espaces de rangement  Câblodistribution/Télévision par satellite  Buanderie  
 Stationnement  Appareils ménagers  Meubles  Piscine  Sauna Climatisation : Centrale  Murale   
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

**D. Antécédent de location**

\*(Veuillez remplir cette colonne si le locateur a déterminé la date et le montant de la prochaine augmentation de loyer.)\*

	Loyer précédent	Loyer actuel (date de prise d'effet)	* Loyer proposé (date de prise d'effet)
Loyer de base			
Stationnement - intérieur			
- extérieur			
- couvert			
Autre (précisez) : _____			
<b>Loyer payable</b>			
Moins la <b>**remise de loyer</b> (s'il y a lieu) — voir ci-dessous et la section E			
Montant actuel payable par le locataire			

Si l'ensemble résidentiel compte au plus trois unités locatives et si une remise de loyer est offerte, veuillez communiquer avec la Direction de la location à usage d'habitation afin d'obtenir des renseignements importants au sujet du montant de la remise.  
 Si le loyer actuel a été augmenté en vertu de l'article 132 de la Loi sur la location à usage d'habitation afin qu'il corresponde au loyer moyen exigé pour des unités locatives semblables de l'ensemble résidentiel, indiquez le loyer moyen: \_\_\_\_\_. Si le loyer actuel a été augmenté en vertu de l'article 132.1 de la Loi en raison de l'ajout de meubles dans l'unité locative, indiquez le montant ajouté au loyer relativement aux meubles : \_\_\_\_\_.  
**Note au locataire :** Si le loyer a été augmenté en vertu de l'article 132 ou 132.1 de la Loi, vous pouvez demander à la Direction de la location à usage d'habitation de réviser l'augmentation. À cette fin, veuillez faire parvenir une lettre à la Direction dans les 30 jours suivant la réception du présent avis.  
 Si l'unité est soustraite à l'application d'une partie quelconque de la Loi sur la location à usage d'habitation, indiquez les motifs :

**E. \*\*Remise de loyer** (Remplissez la présente section si le locataire a droit à une remise de loyer et si la colonne « Loyer proposé » de la section D a été remplie.)

La remise est la même que celle de l'année dernière ou est augmentée de \_\_\_\_\_ .  
 La remise est réduite de \_\_\_\_\_ .  
 La remise est supprimée.  
 Le loyer proposé fait l'objet d'une demande à la Direction de la location à usage d'habitation afin que soit approuvée une augmentation de loyer supérieure à l'augmentation maximale permise. La remise peut être réduite ou supprimée en fonction de la décision définitive rendue à l'égard de la demande du locateur. Le montant exigible ne peut en aucun cas excéder \_\_\_\_\_ .

**Note :** Le locateur n'est pas tenu d'offrir une remise de loyer; cependant, toute remise qui est accordée doit être prévue dans une convention écrite. La réduction ou la suppression d'une remise de loyer n'est pas considérée comme une augmentation de loyer sous le régime de la Loi sur la location à usage d'habitation. Si une convention prévoyant une remise est d'une durée déterminée, le locateur ne peut réduire ni supprimer une remise inconditionnelle au cours de la durée de la convention. Si la remise est assujettie à une condition, p. ex. payer le loyer à temps, le locateur peut la retirer sans préavis si le locataire ne remplit pas la condition.

**F. Attestation**  
 Nom du locateur ou de son représentant : \_\_\_\_\_  
 Numéro de l'unité : \_\_\_\_\_ N° de voirie : \_\_\_\_\_ Rue: \_\_\_\_\_ Type de rue : \_\_\_\_\_  
 Orientation : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code Postal: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

**J'atteste que la présente déclaration est exacte.**  
 Signature du locateur ou de son représentant : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

**Dans les 14 jours qui suivent la remise du présent avis au locataire, une copie doit être envoyée à l'adresse suivante :**  
 Direction de la location à usage d'habitation, 254, rue Edmonton, bureau 302, Winnipeg (Manitoba) R3C 3Y4

Le fait que la Direction de la location à usage d'habitation reçoive le présent avis ne signifie pas nécessairement que l'augmentation de loyer est approuvée. Cette augmentation est susceptible de révision par la Direction.

**AVIS -- COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Les renseignements personnels qui figurent dans la présente formule sont nécessaires pour l'application de la Loi sur la location à usage d'habitation. Ils sont protégés par les dispositions relatives à la protection de la vie privée de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, et ne peuvent être utilisés et communiqués qu'en conformité avec cette loi. Si vous avez des questions au sujet de leur collecte et de leur utilisation, veuillez vous adresser à la Direction de la location à usage d'habitation au numéro 204 945-2476 ou au numéro sans frais 1 800 782-8403.

**Avis au locataire :** Si vous êtes locataire au Manitoba, il se peut que vous soyez admissible au Programme d'aide au loyer. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce programme, veuillez communiquer avec les Services provinciaux, soit par téléphone au 204 945-2197 ou au numéro sans frais 1 877 587-6224, soit par courriel à l'adresse suivante : [provservice@gov.mb.ca](mailto:provservice@gov.mb.ca).

